

"Clandestins" Les chiots avaient de faux papiers

Justice Les magistrats s'intéressent à des trafics de chiens venant d'Europe de l'Est. Lucratifs et scandaleux.

Le bruit courait dans les milieux cynophiles français depuis des années. Pour accroître leurs bénéfices, certains courtiers se disant éleveurs de chiens importeraient de tout jeunes chiots des pays de l'Est au mépris des textes en vigueur: la loi interdit en effet l'entrée en France des chiots âgés de moins de trois mois provenant d'un pays extérieur à l'Union européenne.

Le problème, c'est que les chiots de plus de trois mois se vendent mal et que les élevages d'Europe de l'Est ont mauvaise réputation: la clientèle exige des petites boules de poil âgées d'une dizaine de semaines au plus et à l'origine française contrôlée. Confrontés à ce double problème, certains éleveurs peu scrupuleux ont fait venir des chiots âgés d'à peine deux mois, dont ils ont dissimulé l'origine. La méthode est simple.

Pour passer la douane, on présente un carnet de santé où dates de naissance et de vaccination sont falsifiées. Le tatouage qui identifie l'origine de l'animal est effectué au feutre. Après passage de la frontière, l'éleveur véreux fabrique un autre carnet de santé, faux lui aussi mais français, et efface le tatouage au feutre pour lui substituer un second tatouage laissant croire que l'animal est né en France. Un chiot hongrois ou tchèque peut ainsi passer la douane officiellement âgé de trois mois et se retrouver quelques jours plus tard âgé de deux mois, son âge réel, et né en France! Jusqu'alors, ce tour de passe-passe relevait de la rumeur. Celle-ci s'est transformée en légitime soupçon le 21 novembre dernier.

Ce jour-là, la gendarmerie fait une descente à "la Maison de l'éleveur", près de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Le propriétaire, Francis Duprat, plus gros importateur de chiots en France, est placé en garde à vue et mis en examen. Parmi les chefs d'accusation retenus contre lui: faux et usage de faux (carnets de santé, certificats vétérinaires, certificats d'exportations, registre d'entrée et de sortie), importation illégale en rapport avec



Un refuge de la SPA. Un berger allemand acheté à l'Est pour 440 francs se revend 1400 francs à une animalerie française, qui le facture 2000 francs à son client.

l'âge et les vaccinations d'animaux, tromperie sur les qualités substantielles ou l'origine de la chose vendue (en l'espèce provenance des chiens)... Parmi les "pièces à conviction", vingt et un chiots débarqués d'un camion venant de la République tchèque qui n'auraient pas l'âge légal. Ce que Francis Duprat a contesté dans la *Dépêche du Midi*: « Il y avait

cent soixante chiots. Les gardarmes prétendent que vingt et un avaient moins de trois mois. Cet arrivage avait subi tous les contrôles sanitaires obligatoires. » Selon lui, la confusion proviendrait d'une grossière erreur sur les carnets de santé tchèques. A lire les dates figurant sur ces documents, certains chiots auraient été vaccinés avant d'être nés!

L'association de défense des animaux One Voice, qui s'est portée partie civile et qui a obtenu la garde des vingt et un petits clandestins canins, réfute cette version. « Ces chiots n'avaient même pas dix semaines. La plupart n'avaient pas encore leurs dents de lait! », accuse sa responsable, Muriel Arnal. Elle dénonce les conditions sanitaires dans lesquelles s'exerce ce commerce: « Les chiots étaient assoiffés et affamés. Loulou et Rita, deux petits carlins, n'ont pas survécu. Rita est morte d'une parvirose. Loulou fut emporté par une coccidiose foudroyante. »

Lors de la perquisition, les gardarmes ont d'ailleurs trouvé soixante-

dix cadavres d'animaux mis au congélateur... Selon One Voice, Duprat aurait envoyé en 1999 près de sept tonnes et demie de chiots et de chatons à l'équarrissage. Des pertes compensées par une forte marge bénéficiaire. Un berger allemand acheté à l'Est 440 francs se revend 1400 francs à une animalerie, qui le facture ensuite 2000 francs à son client. Pour un bouledogue français, la marge de l'importateur peut facilement atteindre 2000 francs. Francis Duprat, selon ses chiffres, importait chaque année des pays de l'Est quinze à vingt mille chiots...

Un scandale évoqué sous les lambris du Sénat

D'autres importateurs de chiens sont dans le collimateur. Le scandale est à ce point patent qu'il a été évoqué sous les lambris du Sénat le 29 janvier, lors d'un colloque national consacré à la place du chien dans la société. Il a été demandé à Nathalie Melik, du Bureau de la protection animale, qui dépend du ministère de l'Agriculture, quelle était l'importance du commerce des chiots avec les pays de l'Est et la part de trafic qu'il pouvait receler. Elle a avoué qu'elle n'en avait pas la moindre idée. Mais elle a juré que le ministre Jean Glavany allait prendre les mesures qui s'imposaient.

O. A.

► One Voice: 23, rue du Chanoine-Poupard, 44000 Nantes. Tél.: 02-51-83-18-10.

Des chiots tchèques "illégaux" assoiffés, affamés, malades...